



---

## Chômage des jeunes et des seniors: le Cercle d'outre-Manche avance six mesures

PARIS, 13 jan 2011 (AFP) - Le Cercle d'outre-Manche, un think tank rassemblant des chefs d'entreprise, avance dans une étude six mesures, comme un "Smic différencié" pour les jeunes et une "loi anti-discrimination" protégeant les seniors, pour résorber le chômage de ces deux classes d'âge en France.

"Le taux d'emploi des 25-55 ans" en France est "sensiblement similaire à celui des autres pays" européens. "En revanche, celui des jeunes et des seniors est très largement inférieur", relève l'étude réalisée par Arnaud Vaissié et Pascal Boris, respectivement président et président d'honneur de la Chambre de commerce française de Grande-Bretagne.

Toutefois, on envie outre-Manche "la productivité horaire des Français", soulignent les auteurs, qui proposent "six mesures" pour permettre à la France de profiter des "bonnes pratiques" de pays voisins.

Tout d'abord, ils suggèrent l'instauration d'un "Smic différencié" sur le modèle du "minimum wage britannique", afin de baisser le coût du travail en fonction du niveau de qualification: "Par exemple, pour tout jeune de moins de 22 ans, réduire les cotisations patronales et salariales afin d'obtenir un coût du travail plus compétitif pour l'entreprise" ce qui, selon eux, n'aurait "pas d'incidence majeure sur le salaire net du jeune".

Investir dans les "formations supérieures courtes" qui "offrent une insertion rapide sur le marché du travail" est une autre piste.

Pour les seniors, ils proposent une "loi anti-discrimination" interdisant d'utiliser "l'âge comme critère de sélection dans les plans de licenciement".

Ces experts estiment aussi qu'il faut supprimer le "statut de cadre" qui encourage un modèle de rémunération "fondé sur l'ancienneté" et nuit à "l'employabilité des seniors".

Autre piste proposée: développer "le compagnonnage" permettant aux entreprises d'offrir des contrats de travail à "temps partiel et à taux réduits" aux seniors ayant liquidé leur retraite pour former des "juniors". Le dispositif réduirait le "coût de formation" et "d'embauche d'un jeune".

Enfin, ils estiment qu'il faut laisser les entreprises libres de choisir leur système de formation en fonction des "besoins individuels", comme au Royaume-uni.

em/bfr/bma

AFP 131652 JAN 11